

LETTRÉ OUVERTE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

OBJET : ÉOLIENNES ET MONUMENTS HISTORIQUES

PARIS, LE 15 MARS 2016

Monsieur le Président de la République,

Dans le cadre du débat parlementaire sur la loi relative à la liberté de création, l'architecture et le patrimoine, le Sénat a voté un amendement qui prévoit que l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) soit requis pour toute implantation d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour d'un monument historique, en cas de covisibilité.

Permettez-nous de vous rappeler les positions du candidat François Hollande telles qu'il nous les a personnellement adressées dans son courrier officiel du 29 mars 2012 et dont voici quelques extraits :

- « *La culture est un tout dans lequel le patrimoine monumental occupe une place historique et capitale. Ce patrimoine, dont la France peut à juste titre s'enorgueillir est, plus qu'un capital, l'un des trésors de la nation. Je m'appliquerai à sa préservation et à sa mise en valeur, dans ses différentes composantes publiques et privées.* »

- « *Que serait l'économie touristique de la France sans son patrimoine monumental ?* »

- « *Les réformes en cours du code de l'urbanisme, dont vous vous préoccupez à juste titre, devront être réévaluées et si nécessaire corrigées, pour ne pas porter atteinte au bien commun au nom d'intérêts économiques mal compris.* »

Forts de ces engagements et soucieux comme vous-même de la protection des monuments historiques de France, nous vous demandons officiellement d'appeler le Gouvernement à soutenir cet amendement lors du prochain vote à l'Assemblée Nationale et ce, pour éviter la poursuite d'une situation qui voit se détruire l'environnement de nos monuments et se réduire les sites et paysages remarquables de notre pays.

Il ne s'agirait en aucun cas d'un arrêt du développement de l'éolien dans notre pays car ses implantations peuvent être regroupées sur des sites dont l'enjeu environnemental, patrimonial ou touristique n'est pas prépondérant.

Il s'agirait d'un arbitrage d'intelligence, d'équilibre et d'avenir entre des politiques qui peuvent et doivent cohabiter dans l'intérêt supérieur du pays. Vous éviteriez ainsi le mitage actuel mis en œuvre au profit d'intérêts financiers, souvent situés hors de France, et dont les mécanismes opaques qui commencent à être révélés, sont très éloignés de l'intérêt général et de l'écologie véritable.

Du fait de l'abandon de nombreux programmes de restauration de monuments menacés de pollution éolienne, nous assistons de facto actuellement à une destruction d'emplois, simultanément à celle des perspectives monumentales emblématiques de nos territoires, dont dépend, dans une large mesure, l'attrait touristique de notre pays.

À quoi bon mettre en avant d'hypothétiques créations d'emplois alors que la restauration et l'entretien des monuments historiques génèrent chaque année des milliers d'emplois directs non délocalisables, sans parler des dizaines de milliers d'emplois indirects liés au tourisme ?

Comptant sur votre arbitrage, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

La Demeure Historique

*Association créée en 1924
et reconnue d'utilité publique en 1965
Réunissant 3.000 monuments historiques accueillant
chaque année plus de 8 millions de visiteurs*

www.demeure-historique.org